

Annexe 7 : Justification de la flow-chart, freins et facilitateurs du tri à la source

Afin de dessiner notre flow-chart, analysons le parcours des déchets de démolition en Wallonie, depuis leur production sur les chantiers, jusqu'à leur fin de vie : la revente, le recyclage, la valorisation énergétique, ou la mise en décharge. Notons que, dû à un manque de littérature wallonne sur le sujet, nous nous baserons essentiellement sur des sources détaillant la situation à Bruxelles, où d'autres règles sont en vigueur et les chantiers sont plus denses, ce qui impacte inévitablement la collecte des déchets. À noter qu'en Wallonie, les collecteurs de déchets dangereux doivent être agréés et ceux de déchets C&D doivent être enregistrés (Gouvernement wallon, 2018).

Cette analyse de la littérature grise nous permettra de réaliser une flow chart des déchets C&D (un graphique de l'enchaînement des opérations que subissent les déchets, voir p.79), et de se faire une première idée de la façon dont les entreprises de collecte fonctionnent, ainsi que des freins et avantages à l'implémentation de systèmes alternatifs de collecte.

Le cheminement des déchets de démolition commence sur le chantier, dès leur production. Ceux-ci sont alors jetés dans des contenants provisoires à proximité du lieu de travail. Chacun de ces contenants a un contenu relativement homogène, les déchets qu'il contient étant produits à un endroit et moment précis du chantier (Le CERAA & Rotor, 2012 ; Rotor, 2012).

Dans la majorité des cas, les contenants provisoires sont ensuite déversés dans de plus grands containers, où les déchets se mélangent alors (Le CERAA & Rotor, 2012). À ce titre, les containers les plus utilisés en région Bruxelloises ont une capacité de 12 mètres cubes (CSTC, 2019) et sont déposés et récupérés au moyen de camion « Ampliroll », système qui, à l'aide d'un bras articulé et d'un crochet sur le container, permet le levage, l'inclinaison, ainsi que l'arrimage du container sur le camion (Rotor, 2012).

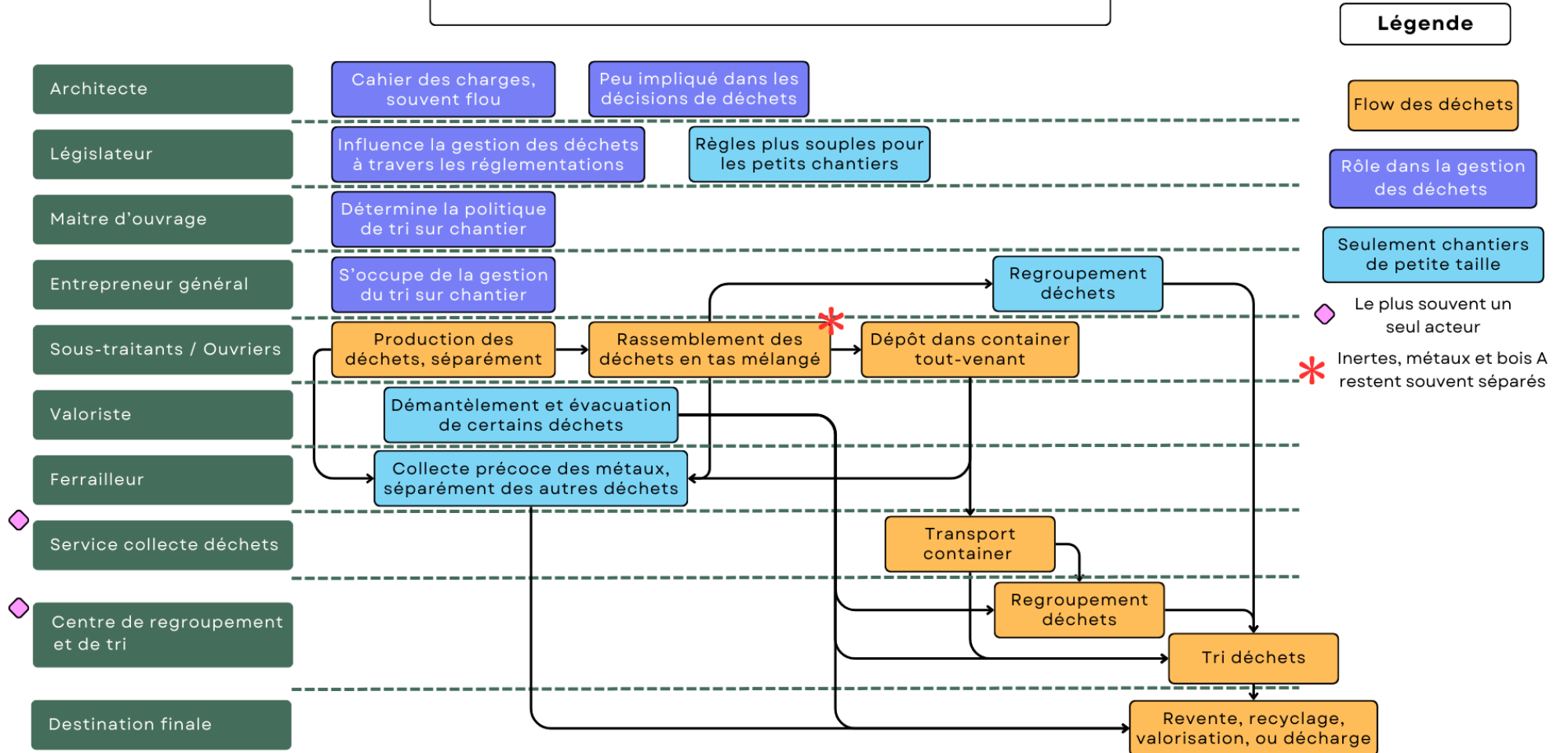
Certains déchets échappent pourtant fréquemment aux containers mélangés, faisant alors l'objet d'un tri à la source et d'une collecte en mono-flux : métaux, inertes (matériaux pierreux, etc.), et bois non traité (ou bois Type A, recyclable) (Bauby et al., 2022 ; CSTC, 2019 ; Romnée & Vrijders, 2018 ; Rotor, 2012). Le traitement des flux d'inertes et de métaux est considéré optimal (Le CERAA & Rotor, 2012). De plus, en Wallonie, seuls les déchets dangereux et ceux soumis à une obligation de reprise doivent être obligatoirement triés (CCW, 2014 ; SPW, 2024).

Beaucoup d'entreprises de démolition de taille moyenne ramènent leurs déchets vers leur entrepôt, où ils peuvent alors massifier et trier ces derniers, afin de ne louer des containers que quand nécessaire (CSTC, 2019 ; Le CERAA & Rotor, 2012). La plupart des petites entreprises n'ayant pas cette possibilité se contentent alors de louer un simple container tout-venant pour leur chantier (CSTC, 2019 ; IBGE, 2011).

Les entrepreneurs sur grands chantiers, quant à eux, ont généralement un contrat cadre avec un collecteur de déchets, permettant, en échange de l'utilisation exclusive des services de location d'une entreprise, d'obtenir des prix avantageux sur les containers (CSTC, 2019). D'après les témoignages de Buildwise, les baisses de prix sur les containers tout-venant sont parfois telles que l'entrepreneur n'a alors plus de motivation financière à opérer un tri à la source. Cependant, lorsque la place sur chantier le permet, l'on assiste parfois à de véritables « déchetteries de chantier », avec divers types et tailles de containers loués, de manière à optimiser les coûts de collecte (CSTC, 2019).

De ces différents constats émerge la flow chart présentée page suivante.

Déchets de démolition : Flow Chart



Freins & facilitateurs au tri à la source :

À Bruxelles, différents freins au tri sur chantier ont été relevés dans la littérature grise. Parmi ceux-ci, citons principalement le manque de place, le travail et coût supplémentaires nécessaires, la complexité de l'opération, et le déclassement (container mono-flux mal trié qui est alors facturé comme du tout-venant) (Bauby et al., 2022 ; CSTC, 2019 ; Le CERAA & Rotor, 2012). Des échanges avec Buildwise, il ressort qu'en Wallonie, le manque de place s'observe rarement mais que, malgré cela, le niveau de développement du tri est significativement moins avancé qu'à Bruxelles.

Tant les centres de tri que les acteurs des chantiers de démolition s'accordent à dire le tri devrait avoir lieu le plus en amont possible, pour garantir que les déchets puissent recevoir les traitements les mieux adaptés (Le CERAA & Rotor, 2012).

De nombreux facilitateurs ont été décrits dans la littérature grise, tels qu'un changement de cadre législatif, augmentant les prix des containers mixtes et des prix de mise en décharge, et la conscientisation des ouvriers sur chantier (Romnée & Vrijders, 2018 ; Rotor 2012). Relevons aussi l'application de critères moins sévères de déclassement, ou encore la démocratisation de l'utilisation de containers de plus petites tailles, de containers compartimentés, ainsi que de méthodes de collecte plus flexibles, mieux adaptées aux étapes successives du chantier (voir PARTIE II, section 2.2, p.29-31) (Le CERAA & Rotor, 2012).